

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

(dont 4 pouvoirs)

N° 2026-07-07

Objet : Subventions des associations

**L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

25 juin 2026

Secrétaire de séance :

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Patrick WITHERS

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, ODIN Catherine, GAUTHIER Vincent, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, CHATARD Axel

Absents excusés :

Maël BARBIER, excusé, a donné son pouvoir à Michel SARTORETTI
Michaël DALBEPIERRE, excusé, a donné son pouvoir à CHAUX Cédric
Elodie TREZEUX, excusée, a donné son pouvoir à Patrick WITHERS
Sébastien LAPLACE, excusé, a donné son pouvoir à Maryline RATTON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte 65748 est destiné à financer les subventions accordées par la commune aux sociétés locales, ainsi qu'à divers groupements. Il invite par conséquent le conseil municipal à fixer pour l'exercice en cours le montant de chacune de ces subventions, sur proposition de la commission finances réunie le 22 juin 2026.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés

1. **DONNE** son accord, pour fixer le montant de chacune de ces subventions, pour l'exercice 2026, suivant le détail ci-après :

Subventions à caractère de politique locale

Coeur de Village	750€
Comité des Fêtes	1 500€

Subvention à caractère commémoratif

FNACA	100€
-------	------

Subventions à caractère sportif

BUHL	2 000€
Amicale Boules	1 000€
Tennis club de Hurongues	500€
Pétanque club Monts du Lyonnais	2 000€
Foot de table	1 000€

Subventions à caractère culturel

La Symphonie	200€
Outil en main	700€
M'Art in the Street	3 000€
Centre Socio Culturel Del Arte l'Archipel	300€
La Fabrik	3 000€
Confrérie de la rosette	300€

Subventions aux établissements scolaires

Sou des écoles Hubert Reeves	1 200€
OCCE	510€
Direction Hubert Reeves	840€

2. Ces subventions ainsi fixées seront mandatées aux associations ;
3. Le montant total des subventions sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice 2026 ;
4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
5. **CHARGE** Monsieur le Maire et le Receveur Municipal chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire



